



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Houillères du Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 9704

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la devolution des centres de vacances des ex-houillères du bassin Nord - Pas-de-Calais (HBNPC). Symboles des avantages sociaux de la corporation minière, les centres de vacances de La Napoule et de Berck mériteraient de voir leur propriété et leur gestion maintenues dans le domaine du tourisme social. Dans la mesure où la caisse centrale d'activités sociales des personnels EDF-GDF a émis une proposition de reprise de ces structures en permettant aux 130 000 familles de mineurs retraités et veuves de continuer à bénéficier de prestations de loisirs, il lui demande s'il est dans ses intentions de favoriser l'aboutissement d'une telle solution en faveur des centres de vacances des ex-HBNPC.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur a été appelée sur le devenir des centres de vacances des mineurs de La Napoule et de Berck, suite à la disparition des Houillères du Nord - Pas-de-Calais et à la récente mise en liquidation judiciaire de l'association Loisirs Voyages Evasion (LVE), qui en assurait la gestion. Le 25 novembre dernier, le comité d'établissement des services Nord - Pas-de-Calais de Charbonnages de France - qui assume le rôle de l'ancien comité d'entreprise des Houillères du Nord - Pas-de-Calais - a décidé de rendre à Charbonnages de France la jouissance de ces deux centres de vacances, et de ne pas donner suite à la proposition que lui a faite le même jour la caisse centrale d'activités sociales (CCAS) d'EDF-GDF. Il appartient maintenant à Charbonnages de France, qui ne souhaite pas conserver la propriété de ces centres, de prendre des contacts avec les acquéreurs potentiels, parmi lesquels figure la CCAS, qui a déjà fait acte de candidature auprès de Charbonnages de France.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9704

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4696

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1159